

ÉCOLE DOCTORALE N° 486
Sciences Économiques et de Gestion
Bilan 2013-2019

ÉTABLISSEMENTS

Université de Lyon

Université Lyon III Jean Moulin

École Normale Supérieure de Lyon

Université Claude Bernard Lyon 1

Université Jean Monnet Saint-Étienne

Université Lumière Lyon 2

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 23/12/2020



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Myriam Duban, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente : Mme Myriam DUBAN, Université de Lorraine

Experts : M. William GASPARINI, Université de Strasbourg
M. Philippe ODOU, Université de Reims Champagne-Ardenne
Mme Maggie SCORDEL, Université de Haute-Alsace

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Jean-Luc HERRMANN

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2019-2020 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2019 ET D'ENTRETIENS AVEC DES DOCTORANTS ET LA DIRECTION DE L'ED EN JUIN 2020 BILAN 2013-2019

En raison des circonstances sanitaires exceptionnelles liées à la pandémie, les visites des ED sur site n'ont pu avoir lieu au printemps 2020. L'évaluation de chaque ED a été réalisée à partir du dossier remis au Hcéres en septembre 2019 et de deux entretiens du comité Hcéres, l'un avec quelques doctorants de l'ED, l'autre avec la direction de l'ED. Ces entretiens ont été réalisés en visioconférence au cours du mois de juin 2020.

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale *Sciences Economiques et de Gestion* (ED SEG - ED 486) est portée par la Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE) Université de Lyon dont elle est l'une des dix-sept écoles doctorales (ED), six relevant des Sciences Humaines et Sociales (SHS). Les établissements co-accrédités sont les Universités Jean Moulin Lyon 3 (établissement référent), Claude Bernard Lyon 1, Lumière Lyon 2, Jean-Monnet-Saint-Etienne ainsi que l'École Normale Supérieure de Lyon ; l'EM Lyon Business School est établissement associé depuis 2017. Le périmètre thématique de l'ED SEG couvre les sciences économiques et de gestion. Créée en 2007, l'ED SEG est adossée à trois Unités Mixtes de Recherche (UMR) et à quatre Équipes d'Accueil (EA), ces unités de recherche (UR) ayant des poids en termes de nombre de doctorants très inégaux (ce poids allant de 43 % à 1 % des effectifs de l'ED selon les UR). En 2018-2019, l'ED SEG comptait 171 doctorants inscrits dont 64 en sciences économiques et 107 en sciences de gestion, plus de 80 % d'entre eux étant inscrits dans les Universités Lyon 2 et Lyon 3. Son potentiel d'encadrement repose sur 135 Habilités à Diriger les Recherches (HDR) dont 73 sont effectivement encadrants. La directrice de l'ED, qui a pris officiellement ses fonctions en septembre 2017, siège au sein du collège doctoral. L'établissement référent (Lyon 3) met à la disposition de l'ED SEG une responsable administrative à temps partiel (70 %), une assistante administrative (30 %) ainsi que les locaux et équipements nécessaires à son activité administrative (trois bureaux, équipement informatique). Son budget (21 000 € de la ComUE auxquels s'ajoutent environ 7 000 € de l'Université Lyon 3) est essentiellement consacré aux enseignements, à l'organisation d'évènements et à la prise en charge de frais de colloques. Parmi les doctorants, 85 % sont financés (78 % ont un financement dédié). La charte du doctorat et la convention de formation sont communes à toutes les ED du site. L'ED SEG dispose d'un règlement intérieur. Elle bénéficie du programme de mobilité internationale de la COMUE via l'IDEXLYON. Son programme de formation s'appuie à la fois sur celui du collège doctoral (formations transverses, insertion) et sur ses propres formations disciplinaires. Les enquêtes menées par le collège doctoral et par les soins de l'ED montrent des taux d'insertion très satisfaisants, avec des emplois à hauteur du niveau de qualification de ses docteurs.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

Après une période difficile entre 2015 et 2017, la direction de l'ED semble aujourd'hui stabilisée. Son conseil est conforme à l'arrêté de 2016 et sa composition permet une représentation équilibrée des UR et des établissements (y compris l'EM Lyon). La représentation des doctorants y est assurée par des élections, sur la base d'un scrutin de liste. Le conseil statue en formation restreinte sur les demandes d'admission, de césure, de dérogation, de mobilité et d'intervention de professeurs invités, tandis que le conseil plénier valide la politique scientifique, les règles d'inscription et le programme de formation. L'ED dispose d'un règlement intérieur validé par la ComUE.

Les moyens financiers mis à sa disposition sont stables depuis trois ans et suivent les règles d'attribution décidées au niveau du collège doctoral (21 000 € dont 11 660 € de dotation forfaitaire, le restant étant fonction du nombre de doctorants inscrits entre la première et la cinquième année). Ce budget est essentiellement dédié aux enseignements, aux événements organisés par l'ED et à la participation des doctorants aux colloques. Les moyens humains initialement modestes (une responsable administrative à 70 %) ont récemment été renforcés

(un personnel administratif à 30 %) pour améliorer l'accueil des doctorants et assurer la continuité du service. L'ED dispose de trois bureaux et du matériel informatique nécessaires à son fonctionnement administratif.

La communication interne est assurée par le secrétariat de l'ED (via la messagerie électronique et l'application informatique SIGED, Système d'Information et de Gestion des Ecoles Doctorales, pour les inscriptions, le suivi et les formations). Les informations sont également communiquées lors de la journée de rentrée solennelle et du workshop annuel de l'ED. Un travail conséquent a été mené sur la communication externe, avec un nouveau logo et un nouveau site doté d'une version anglaise afin d'améliorer la visibilité de l'ED, au niveau national comme international.

L'ED SEG laisse aux UR le soin d'évaluer la pertinence des sujets de thèses et se contente de vérifier le périmètre thématique du projet. Concernant le recrutement des doctorants, des règles claires ont été établies pour trois processus distincts : les thèses CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche) et contrats ENS sont examinés uniquement par la Directrice de l'ED, les demandes d'admission classiques font l'objet d'un examen par le conseil restreint tandis que les contrats doctoraux (CD) des établissements et les contrats régionaux donnent lieu à un concours avec audition (devant un jury de 15 membres pour les CD, devant ce même jury ou le conseil restreint selon la date pour les contrats régionaux). Les doctorants sont informés de ces procédures et des critères de sélection (informations dès le master 2, préparation au concours par les UR) qu'ils estiment transparents et équitables.

L'ED SEG déclare exiger un seuil minimum de financement mais qui semble différent selon les établissements et les UR. La part des thèses financées est stable (autour de 85 %), sachant que 78 % des doctorants bénéficient d'un financement dédié et que le nombre de salariés dont l'activité est en rapport avec la thèse est élevé (entre 40 et 50 selon les années). Le nombre de CD académiques (attribués par les établissements porteurs mais avec des possibilités réelles d'allocations inter-établissements) et territoriaux est en baisse constante depuis 2014 (en effectifs cumulés, 46 en 2014, 43 en 2015 et seulement 35 en 2018, année qualifiée d'atypique par la Direction de l'ED en raison du faible nombre de candidatures sur les sujets fléchés par le financeur : établissement ou Région Auvergne-Rhône-Alpes - AURA). Le nombre de thèses CIFRE est remarquable (en effectifs cumulés, 20 en 2017 et 2018), tout comme le nombre d'autres contrats (autour de 25 et même 34 en 2017) ce qui est une preuve de dynamisme des laboratoires rattachés à l'ED.

L'accueil des doctorants est organisé autour d'une rentrée solennelle, obligatoire pour les doctorants de première année et scindée en deux parties (d'abord les informations puis une conférence d'économie ou de gestion en alternance), suivie d'un moment de convivialité.

La Charte et la convention de formation sont communes à toutes les ED du site.

L'ED SEG est membre de la structure fédérative de recherche MAELYSE dont le but est de favoriser les projets collectifs en économie et gestion au sein de la ComUE. Elle participe aux réflexions de la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) et du collège académique Droit, économie, gestion pour développer des projets transversaux et renforcer l'action à l'international. Elle soutient des manifestations régionales (comme par exemple le 25^e tutorat Grand Sud) et participe à des journées organisées avec l'ED de Droit. Les partenariats avec les entreprises et la Région AURA se traduisent exclusivement par des financements de thèses (28 conventions CIFRE depuis 2014 auxquelles s'ajoutent les Allocations Doctorales Régionales au nombre de 8 sur la période quinquennale).

La politique scientifique de l'ED s'exprime à travers l'organisation annuelle d'un workshop visant à développer l'interdisciplinarité. L'ED SEG met également l'accent sur l'international : possibilité de rédiger la thèse en anglais, séminaires en langue anglaise, site en anglais, validation de formations suivies à l'étranger. L'IDEXLYON participe au financement de la mobilité entrante et sortante (financement de deux mobilités sortantes et une mobilité entrante par an au maximum). L'ED bénéficie aussi du programme CEFAG (Centre européen de formation approfondie à la gestion) pour les doctorants en sciences de gestion et du soutien financier de l'Université Lyon 3. Elle cofinance les frais de colloques à l'étranger (à hauteur de 350 € par communication) et délivre le label Doctorat Européen. Enfin, elle affiche 14 soutenances de thèses en cotutelle entre 2014 et 2018 et 19 conventions signées depuis 2015 avec des pays de tous les continents.

Le collège doctoral vient en appui des actions menées par l'ED, chacun ayant des rôles bien définis ; il a joué un rôle central dans l'harmonisation des procédures (charte, convention de formation, RI). L'ED SEG se sent parfaitement associée aux décisions du collège et apprécie ses apports en termes de formation transverse, de suivi de l'insertion et de support technique. Les décisions du collège, une fois prises de manière toujours collégiale, sont rapidement appliquées au sein de l'ED. L'ED souhaiterait que les prérogatives et le périmètre du collège soient préservés dans les évolutions à venir et déplore que la voix du collège et à travers elle, celle des ED, ne soit pas entendue ni même sollicitée dans les discussions actuelles autour du projet d'université cible.

- **Encadrement et formation des doctorants**

L'ED SEG compte 171 doctorants inscrits en 2018, dont 64 en sciences économiques et 107 en sciences de gestion (81 % de ces doctorants étant rattachés à Lyon 2 et 3) encadrés par 73 HDR actifs, sur un total de 135 (avec un nombre moyen de doctorants par HDR de 2,4). L'ED respecte le nombre maximal de doctorants par HDR, fixé à 8 au niveau de la ComUE. La répartition des doctorants au sein des UR est très inégale (43 % des doctorants rattachés au laboratoire Magellan, un seul doctorant rattaché au laboratoire GRAPHOS- Groupe de recherche appliquée pluridisciplinaire sur l'hôpital et les organisations de santé).

L'ED SEG organise chaque année une rentrée solennelle obligatoire pour les doctorants de première année, dont les doctorants se disent satisfaits (contenu informationnel, liens relationnels entre nouveaux doctorants). Les doctorants signent tous la charte du doctorat (en anglais ou en français) et adhèrent à une convention de formation.

L'ED SEG a mis en place les comités de suivi individuel (CSI) dont la constitution et l'organisation relèvent des UR et dont les doctorants s'estiment satisfaits (retours constructifs, liberté de parole). Les CSI sont composés d'au moins un membre interne et d'un membre externe au laboratoire ; ils auditionnent les candidats à partir de l'inscription en troisième année, et disposent de deux documents types, un pour le rapport d'activité du doctorant et un pour le rapport d'entretien du CSI examiné ensuite par la directrice avant la demande de réinscription. En cas de conflit (décelé notamment par le CSI), les doctorants peuvent bénéficier d'abord d'un entretien avec la directrice de l'ED en vue de trouver une solution amiable et ensuite, si nécessaire, d'une médiation par l'établissement dans le cadre fixé par la Charte (à laquelle s'ajoute le programme KORSA pour les situations de détresse psychologique). Le nombre d'abandons (et de refus d'inscription) oscille entre 7 et 14 selon les années, sachant que la politique de financement des thèses obligatoire dans la plupart des UR devrait en limiter le nombre de même que l'identification des causes d'abandon par la direction de l'ED. La Directrice de l'ED prête une attention particulière aux doctorants salariés qu'elle rencontre systématiquement.

La formation doctorale est organisée autour de quatre modules (interdisciplinaire, éthique, international, spécialité et transverse). Certaines UR participent activement aux formations proposées par l'ED SEG à travers l'organisation de séminaires (laboratoire Magellan, GATE-Groupe d'analyse et de théorie économique et laboratoire Coactis). Les règles de validation des formations (d'un minimum de 12 heures) sont claires : validation de 8 séminaires pour un volume horaire de 105h, participation obligatoire au workshop annuel en deuxième année, suivi de deux enseignements obligatoires en première année (éthique et interdisciplinarité). Les doctorants salariés peuvent bénéficier de dispositions particulières (dispense de certains séminaires, équivalences avec des formations délivrées par l'employeur, etc.). Une enquête de satisfaction est réalisée annuellement par les représentants doctorants dont les résultats sont ensuite présentés au conseil pour faire évoluer l'offre (par exemple, la formation à l'éthique). Depuis 2017, les doctorants sont invités à compléter leur portfolio de compétences sur la base du suivi des enseignements permis par SIGED-Système d'information de gestion des écoles doctorales ; l'ED ne fournit pas de livret de compétences.

L'animation auprès des doctorants prend la forme d'un workshop annuel d'une journée et demie (avec session plénière et parallèles), durant lequel les doctorants de deuxième année présentent un article, en français ou en anglais, discuté par deux discutants : un doctorant et un HDR. Les doctorants peuvent également bénéficier des animations organisées par le collège doctoral (*Ma thèse en 180 secondes*).

La durée moyenne des thèses est de cinquante mois soit environ quatre ans mais avec une hétérogénéité qui semble se renforcer (thèses courtes de trois ans sur articles versus thèses d'une durée supérieure à cinq ans au motif du temps partiel permis par l'arrêté de 2016). Un dispositif de suivi spécifique a été mis en place à partir de la quatrième année avec vérification par le conseil restreint de l'état d'avancement de la thèse et du suivi des formations. La réinscription en cinquième année fait systématiquement l'objet d'un avis par le conseil restreint avec obligation pour le doctorant de fournir ses chapitres de thèse déjà rédigés.

- **Suivi du parcours professionnel des docteurs**

La préparation à la poursuite de carrière relève principalement du Service des Études Doctorales (SED) de l'Université de Lyon qui organise différentes activités (*Doctoriales*, Académie de l'Innovation, Rendez-vous de l'emploi, coaching personnalisé). L'ED y a également contribué par l'organisation d'une table ronde sur les carrières en économie et gestion, qu'elles soient académiques ou non-académiques, lors de son workshop annuel en 2019.

La valorisation du doctorat est déléguée au collège doctoral (prix du jeune chercheur de la ville de Lyon, accords internationaux avec des pays étrangers).

Le suivi des docteurs est pris en charge par le Service des Études Doctorales depuis 2011, à travers l'Observatoire de l'Insertion Professionnelle des Docteurs (OIPD) qui fournit des statistiques sur l'insertion des docteurs trois ans après leur thèse, mais avec un taux de réponse modéré (58 %). L'ED SEG réalise également sa propre enquête sur l'insertion à deux ans, avec un taux de participation très élevé certaines années (96 % en 2015, autour de 70 % les autres années). Les résultats en termes d'insertion sont très satisfaisants avec parmi les répondants à l'enquête du SED, peu de docteurs en recherche d'emploi (1 ou 2), des emplois occupés dans les secteurs de formation et pour une large majorité correspondant à leur niveau de qualification (10 des 12 répondants), une durée médiane de recherche d'emploi de deux mois, des taux de qualifications dans les sections 05 (sciences économiques) et 06 (sciences de gestion) du CNU (Conseil National des Universités) élevés (atteignant 100% certaines années). Ces bons résultats sont confirmés par l'enquête interne à l'ED, avec quelques informations complémentaires (progression des emplois dans le secteur privé, attractivité des écoles de management, emploi dans l'enseignement ou la recherche hors de France pour un tiers des docteurs). L'analyse de ces résultats, et notamment au cas par cas pour les quelques docteurs sans emploi, révèle des profils particuliers pour ceux dont l'insertion est difficile (absence de financement pendant la thèse, sujet hors-périmètre, dispense du programme de formation doctorale) qui ne correspondent plus à la politique actuelle de l'ED en termes de profil et de conditions de recrutement des doctorants.

AUTOÉVALUATION

L'autoévaluation a été organisée à deux niveaux. Au niveau de l'établissement, le bilan de l'ED SEG a été relu par le directeur de l'ED de Droit et le Vice-Président Recherche de l'Université Lyon 3. Au niveau de l'ED SEG, le bilan a donné lieu à une discussion en conseil plénier, dont l'objectif était d'identifier les forces et faiblesses et de construire la réflexion sur l'avenir.

L'ED SEG a parfaitement identifié ses points forts (implication des UR, ouverture internationale, offre de formation, animations, insertion professionnelle des docteurs) et ses points faibles ou plutôt de vigilance (problème d'insuffisance du personnel support désormais résolu, valorisation insuffisante auprès de partenaires potentiels).

Au sein de l'ED SEG, l'inquiétude ne porte donc pas sur des éléments de bilan, mais plutôt sur le caractère incertain de son avenir, avec notamment un risque d'éclatement qui menace la cohérence disciplinaire actuelle de l'ED et irait à l'encontre du souhait des membres du conseil de poursuivre le travail engagé et de conforter les résultats obtenus de la collaboration avec les UR et les établissements sous sa forme actuelle.

APPRÉCIATION GLOBALE

L'ED SEG est bien intégrée dans son environnement institutionnel : elle a trouvé sa place au sein du collège doctoral et les UR qui y sont rattachées sont impliquées dans la formation et le suivi des doctorants. L'ED SEG remplit l'ensemble de ses missions (formation, encadrement, suivi, insertion) et s'appuie sur une gouvernance solide (direction stabilisée, conseil restreint aux missions bien définies, conseil plénier décisionnaire de la politique globale de l'ED). Sa politique scientifique vise clairement à développer l'interdisciplinarité et l'international, avec des moyens associés (un budget consacré à la mobilité des doctorants en forte croissance, site en anglais, workshop annuel, relations avec l'ED de Droit, participation à MAELYSE-Management économie Lyon St Etienne, etc.). Les doctorants élus sont intégrés dans un certain nombre de processus de décision (sur les formations notamment) et les procédures de recrutement, d'attribution des financements de thèses et de mobilité, de validation des formations, de suivi des doctorants sont clairement définies et connues des doctorants. La satisfaction des doctorants est élevée tant sur les formations (variété, caractère évolutif) que sur l'animation et la vie de l'ED. Leur insertion professionnelle correspond à leur niveau d'étude et semble se faire sans difficulté pour une très large majorité d'entre eux. Le dynamisme des UR dans la recherche de financements (régionaux, CIFRE) et leur bonne implication dans la vie et le fonctionnement de l'ED sont également à souligner. L'hétérogénéité croissante observée dans la durée des thèses qui résulte de profils de doctorants très différents (d'un côté des doctorants qui soutiennent une thèse sur articles issus de leur pratique professionnelle antérieure, de l'autre des doctorants salariés qui bénéficient des dispositions de l'arrêté de 2016 sur les thèses à temps partiel) peut être un point à surveiller en termes d'exigence scientifique d'une part, de durée supérieure aux pratiques disciplinaires d'autre part. Un point d'amélioration concerne la valorisation des carrières des docteurs sur lequel l'ED prévoit de travailler. La plus grosse menace qui pèse sur l'ED SEG est un risque d'éclatement dans le projet de nouvelle université cible.

- **Points forts**

- Actions efficaces de l'ED SEG pour développer l'international.
- Offre de formation attractive, diversifiée, et évolutive.
- Dynamisme des UR dans la recherche de financements de thèse.
- Suivi des doctorants performant.
- Insertion professionnelle des docteurs de très bonne qualité.

- **Points faibles**

- Incertitude sur l'avenir de l'ED dans le cadre de la nouvelle université cible.
- Valorisation des carrières des docteurs améliorable.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Université de Lyon

92, rue Pasteur
CS 30122
69361 Lyon Cedex 07
France
T +33 (0)4 37 37 26 70
F +33 (0)4 37 37 26 71
www.universite-lyon.fr

2020_09_SAC-0009

Lyon, le 28 septembre 2020

Monsieur Stéphane MARTINOT
Administrateur provisoire
de l'Université de Lyon

À l'attention de

M. Jean-Marc GEIB
Directeur
Département Formations de l'HCERES

Objet : Comité d'évaluation écoles doctorales site Lyon – Saint-Etienne.

Monsieur le directeur,

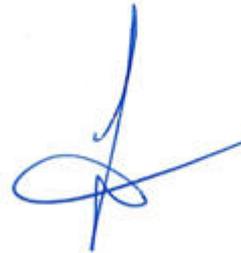
La présidence de la COMUE Université de Lyon tient à remercier les comités d'évaluation des 17 écoles doctorales du site Lyon – Saint-Etienne, pour le travail réalisé : les rapports qui ont été rendus permettent de dégager les principales forces et faiblesses sur lesquelles nous pourrions prendre appui pour améliorer notre action dans le cadre de la future accréditation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Dossier suivi par :

Anne-Cécile PIDAL
Directrice générale adjointe
Stratégie académique
+33 (0)4 37 37 26 94
anne-cecile.pidal@universite-lyon.fr

Stéphane MARTINOT
Administrateur provisoire





SEG
SCIENCES
ÉCONOMIQUES
GESTION
UNIVERSITÉ DE LYON

Observation sur le rapport HCERES concernant l'ED 486 SEG

Je soussignée Isabelle Royer indique que l'école doctorale 486 SEG n'a pas d'observation à transmettre relative au rapport HCERES la concernant.

Fait pour valoir ce que de droit

Lyon, le 18 septembre 2020

Isabelle Royer
Directrice ED 486 SEG

*Ecole Doctorale Sciences Economiques et de Gestion
6, cours Albert Thomas - Manufacture des Tabacs
Aile D - Mezzanine - 69008 LYON
Tél. 04.78.78.76.67 / sandrine.brunet@univ-lyon3.fr / - edseg@univ-lyon3.fr
<http://edseg.univ-lyon3.fr>*

*Adresse postale : Université Jean Moulin Lyon 3
ED SEG
1C, Avenue des Frères Lumière /CS 78242/ 69372 LYON cedex 08*